

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 23 mai 2018, à 19 h 30.

Sont présents : Jennifer Maccarone, présidente; Dean Dugas, vice-président; Paolo Galati, Vicky Kaliozakis, Anne McMullon et Ailsa Pehi, commissaires; Sergio Di Marco, Stéphane Henley et Bob Pellerin, commissaires-parents; et Frédéric Greschner, directeur général par intérim.

Sont absents: Guy Gagnon, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi et Melissa Wall, commissaires.

Sont également présents : Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice des Affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; Roma Medwid, consultante; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

La présidente ouvre la séance

HEURE : 19 h 34

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant la terre sur laquelle nous nous assemblons, qui est un territoire traditionnel de la nation kaniien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bob Pellerin que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2018/05/23-CA-001 soit adopté tel qu'il a été modifié.

CC-180523-CA-0120

Adopté à l'unanimité

2.0 Adoption du procès-verbal

La présidente fait savoir que les mots « plan d'engagement vers la réussite » doivent être remplacés par les mots « plan stratégique » au point 7.3 du procès-verbal du 25 avril 2018.

Approbation du
procès-verbal
25 avril 2018

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé tel qu'il a été modifié.

CC-180523-CA-0121

Adopté à l'unanimité

3.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

4.0 Rapports de la présidente et du directeur général

4.1 Rapport de la présidente

La présidente présente son rapport mensuel en commentant les points suivants :

- Sa participation au congrès de l'Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS) au cours duquel l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) a présenté un prix à un élève méritant de la Commission scolaire Riverside.
- Politique provinciale
 - Projet de loi 144: *La loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire* – La commission scolaire et l'ACSAQ ont fait part de leurs préoccupations concernant ce projet de loi au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).
 - Projet de loi 185 : *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* – Ce projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale. Il est en cours d'adoption.
 - Projet de loi 62: *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* – En raison de l'adoption de ce projet de loi, les commissions scolaires sont maintenant tenues d'établir des règlements favorisant la neutralité religieuse. Advenant une demande d'accommodement, le directeur général décidera des mesures à prendre.
 - Projet de loi 183: *Loi visant principalement à renforcer le rôle du protecteur de l'élève et son indépendance* – Ce projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale et est en cours d'adoption. Il prévoit de nombreux changements au rôle du protecteur de l'élève en l'investissant d'un plus grand nombre de pouvoirs. Comme la commission scolaire gère les plaintes qu'elle reçoit de façon efficace et transparente, il n'est pas recommandé de modifier, de façon importante, le rôle de son protecteur de l'élève.
- La séance du conseil fictif composé d'élèves des écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior qui a eu plus tôt en soirée a été une réussite. Les élèves étaient bien organisés et informés.
- L'ACSAQ a rendu visite à ses commissions scolaires membres afin d'obtenir leurs commentaires sur le projet de plan stratégique en vue de son adoption à l'assemblée générale annuelle de l'ACSAQ le 25 mai prochain.

4.2 Rapport du directeur général par intérim

Le directeur général par intérim a présenté son rapport mensuel en commentant les points suivants :

- Des félicitations doivent être adressées aux personnes suivantes :
 - Les trois récipiendaires du Prix du Gouverneur général provenant de l'école secondaire Lake of Two Mountains, de l'école secondaire régionale Laurentian et de l'école secondaire de Rosemère;
 - Les élèves du programme *Advanced Student Leadership*, dont le travail de bénévolat (100 heures) effectué dans leur communauté a été reconnu par la Ville de Laval;
 - Tous ceux et toutes celles qui ont participé à la *Journée nationale du denim* pour sensibiliser leur entourage au cancer du sein;
 - Les quatre élèves en formation professionnelle qui ont reçu une bourse de promotion de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT);
 - L'agente de développement de projets de Qualification, qui a été mise en candidature pour *Les Mérites en francisation des personnes immigrantes 2018*;
- Emploi-Québec a augmenté son offre par l'entremise de Qualification et demeure un précieux client.
- Les élèves du programme SIS (Services d'intégration sociale) et leur projet de cantine mobile ont fait l'objet d'un article dans le journal *Inspirations*.

5.0 Affaires découlant du procès-verbal

5.1 Règlement établissant les procédures à suivre pour l'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents – modifications additionnelles

Règlement établissant les procédures à suivre pour l'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents – modifications additionnelles

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180228-CA-0082 approuvant la tenue d'une consultation sur les modifications proposées au règlement n° BL2009-CA-19 : *Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*;

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 10 avril 2018 et que les commentaires reçus ont été pris en considération;

CC-180523-CA-0122

ATTENDU QUE, le 16 mai 2018, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi 183 : *Loi visant principalement à renforcer le rôle du protecteur de l'élève et son indépendance*, qui entraînera d'autres changements au présent règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier reporte l'examen du règlement n° BL2009-CA-19 : *Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*;

QUE, lors de l'adoption du projet de loi 183 : *Loi visant principalement à renforcer le rôle du protecteur de l'élève et son indépendance*, le présent règlement soit modifié pour y inclure les changements imposés par cette nouvelle loi et fasse l'objet d'une nouvelle consultation;

ET QUE les commentaires reçus lors de la consultation ayant eu lieu du 12 mars 2018 au 10 avril 2018 soient mis en réserve et examinés advenant la nécessité d'une nouvelle consultation.

Adopté à l'unanimité

5.2 Politique sur l'utilisation des ressources des technologies de l'information et de la communication

Politique sur l'utilisation des ressources des technologies de l'information et de la communication

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180124-IT-0075 autorisant la tenue d'une consultation sur les modifications proposées à la politique n° 2000-IT-01 : *Utilisation des ressources des technologies de l'information et de la communication*;

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 3 avril 2018 et que les commentaires reçus ont été pris en considération;

CC-180523-IT-0123

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications apportées à la politique n° 2000-IT-01 : *Utilisation des ressources des technologies de l'information et de la communication*.

Adopté à l'unanimité

6.0 Décisions du conseil

6.1 Affaires corporatives et secrétariat général

6.1.1 Rapport du protecteur de l'élève

La présidente fait savoir que ce point a fait l'objet d'une longue discussion, à huis clos, à la séance du 16 mai 2018 du comité administratif. La décision proposée tient compte de tous les changements discutés au cours de la session à huis clos ainsi que des recommandations du protecteur de l'élève.

6.1.2 Entente policière

La présidente fait savoir que ce sujet a été discuté à la dernière séance du comité administratif et que l'entente est semblable à des ententes en vigueur actuellement entre la commission scolaire et les services de police des diverses municipalités.

Entente policière

CC-180523-CA-0125

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a adopté le *Règlement sur les ententes des commissions scolaires relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, le Service de police de la Ville de Saint-Jérôme, le Service de police de la Ville de Mascouche et la Sûreté du Québec adhèrent au *Cadre de référence – Présence policière dans les établissements scolaires : Table de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire* en vigueur actuellement, que les parties ont intégré plusieurs des dispositions du cadre de référence dans l'entente qu'ils ont négociée ensemble et qu'ils ont convenu de se reporter à ces dispositions au besoin;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve *l'Entente relative à la collaboration entre la commission scolaire et le Service de police de la Ville de Saint-Jérôme, le Service de police de la Ville de Mascouche et la Sûreté du Québec aux fins de prévention et d'enquêtes ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence*;

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général par intérim ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

6.1.3 Jour, heure et lieu des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif en 2018-2019

Conseil des commissaires

Règlement - Jour, heure et lieu des séances du conseil des commissaires 2018-2019

CC-180523-CA-0126

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° 000126-CA-0130 approuvant le règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'actualiser le règlement en fonction des dates des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les modifications au règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation prévue pour les règlements à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3);

ET QUE le règlement soit présenté au conseil des commissaires pour adoption lors de sa séance du 27 juin 2018.

Adopté à l'unanimité

Comité exécutif

Règlement - Jour, heure et lieu des séances du comité exécutif 2018-2019 ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-080625-CA-0232 approuvant le règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

CC-180523-CA-0127 ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'actualiser le règlement en fonction des dates des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les modifications au règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation prévue pour les règlements à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3);

ET QUE le règlement soit présenté au conseil des commissaires pour adoption lors de sa séance du 27 juin 2018.

Adopté à l'unanimité

6.1.4 Programme Sport-études

La présidente mentionne que la mise en œuvre du programme Sport-études est une excellente nouvelle pour la communauté de Laval et elle remercie les directrices des écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior ainsi que la consultante à la Direction générale pour tout le travail qu'elles ont fait pour appuyer la réalisation de ce projet dans les deux écoles.

Programme Sport-études ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu des résolutions des conseils d'établissement des écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior demandant la mise sur pied, par la commission scolaire, d'un programme Sport-études dans chacune de ces écoles;

CC-180523-ED-0128

ATTENDU QUE les élèves-athlètes qui sont reconnus par leur fédération et qui visent l'excellence dans leur sport choisissent de s'inscrire au programme Sport-études;

ATTENDU QUE le programme Sport-études vise à soutenir les élèves-athlètes dans la pratique de leur sport et dans la réussite de leurs études au secondaire;

ATTENDU QUE le programme Sport-études permet à une élève-athlète ou un élève-athlète de concilier ses objectifs sportifs et scolaires, en accordant une priorité à sa réussite scolaire;

ATTENDU QUE seuls les élèves du secondaire, reconnu par leur fédération sportive, sont admissibles au programme Sport-études sur la base des conditions d'admission qui seront déterminées par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en consultation avec les écoles offrant le programme Sport-études;

ATTENDU QUE le programme Sport-études sera régi par les règlements et les critères établis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE le programme Sport-études correspond à des projets éducatifs particuliers dans le domaine du sport et doit faire l'objet d'une demande de reconnaissance auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE, pour former un groupe Sport-études, un minimum de 25 élèves-athlètes reconnus par leur fédération sportive respective doivent être inscrits au programme;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'entamer le processus visant à obtenir le soutien nécessaire pour la mise sur pied du programme Sport-études selon les résolutions adoptées par les conseils d'établissement des écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior et le conseil des commissaires;

ATTENDU QUE, le 7 mai 2018, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été informée verbalement qu'elle recevra l'autorisation d'utiliser les appellations officielles lorsqu'elle aura mené le processus à terme;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie au directeur général par intérim le mandat d'entamer le processus et de s'assurer que toutes les conditions sont satisfaites afin d'obtenir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'autorisation d'utiliser les appellations officielles du programme Sport-études dans les écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior;

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général par intérim ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

6.2 Formation générale des adultes et formation professionnelle

6.2.1 Demande d'autorisations auprès du MEES – programmes de formation professionnelle

6.2.1.1 Demande de renouvellement

Demande de renouvellement auprès du MEES - programmes de formation professionnelle

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150325-AE-0145, visant à obtenir des autorisations provisoires pour l'enseignement du programme DVS 5723 *Machining Technics* et du programme DVS 5798 *Automobile Mechanics*;

ATTENDU QUE ces autorisations provisoires viennent à échéance le 30 juin 2018;

CC-180523-AE-0129

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite renouveler ces autorisations provisoires;

ATTENDU QUE le Conseil de la formation professionnelle en langue anglaise (CFPLA) et l'Association provinciale des directeurs des services de l'éducation permanente, secteur anglophone (PROCEDE), appuient la demande d'autorisation provisoire faite par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite demander le renouvellement des autorisations provisoires pour l'enseignement du programme DVS 5723 *Machining Technics* et du programme DVS 5798 *Automobile Mechanics*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présente une demande de renouvellement des autorisations provisoires au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'enseignement des programmes suivants :

- DVS 5723 *Machining Technics*
- DVS 5798 *Automobile Mechanics*

Adopté à l'unanimité

6.2.1.2 Nouvelle demande

Nouvelle demande auprès du MEES – programmes de formation professionnelle

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur encourage l'établissement de partenariats régionaux visant à faciliter l'organisation des services de formation professionnelle;

CC-180523-AE-0130

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est très désavantagée par rapport à son offre de formations;

ATTENDU QUE les commissions scolaires anglophones et francophones sont disposées à collaborer étroitement pour améliorer l'offre de formations et maximiser les investissements;

ATTENDU QUE le but n° 5 de la convention de partenariat entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier vise à augmenter le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle;

ATTENDU QUE le dossier de la formation professionnelle est prioritaire pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier afin d'offrir une meilleure accessibilité aux programmes pour les élèves de notre territoire;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a conclu des ententes avec d'autres commissions scolaires pour diversifier son offre de formations en raison du peu de formations qui lui sont octroyées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du peu de financement qu'elle reçoit de ce dernier sur le plan des équipements et des installations;

ATTENDU QUE le Conseil de la formation professionnelle en langue anglaise (CFPLA) et l'Association provinciale des directeurs des services de l'éducation permanente, secteur anglophone (PROCEDE), appuient la demande d'autorisation provisoire faite par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite offrir le programme Installation et entretien de systèmes de sécurité (en anglais) et le programme *High-Pressure Welding*;

ATTENDU QUE ces programmes seront enseignés au centre de formation professionnelle CSSMI-CSSWL;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présente une demande d'autorisation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'enseignement des programmes suivants :

- DVS 5296 Installation et entretien de systèmes de sécurité (en anglais)
- AVS 5734 *High-Pressure Welding*

Adopté à l'unanimité

6.3 Facture annuelle du GRICS – 2018-2019

Le directeur du Service des technologies de l'information informe le conseil que, depuis les discussions à la séance du comité administratif du 16 mai dernier au sujet de la facture annuelle du GRICS pour 2018-2019, son service a fait l'achat d'un module additionnel pour les inscriptions en ligne. En raison de ce nouvel achat, la facture du GRICS sera augmentée d'un pour cent.

Facture annuelle de la
GRICS – 2018-2019

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier utilise les produits de la société GRICS pour la gestion de ses systèmes d'information administratifs et pédagogiques;

CC-180523-IT-0131

ATTENDU QUE la société GRICS transmet chaque année à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier une facture pour les licences d'utilisation de logiciels et les services de soutien qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE le montant estimé de la facture de la société GRICS pour l'année 2018-2019 est de 439 618,00 \$ avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du directeur du Service des technologies de l'information, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de la **société GRICS** pour l'année scolaire 2018-2019 au montant de 439 618,00 \$, avant les taxes (505 450,80 \$, toutes taxes comprises);

QUE le directeur général par intérim ou, en son absence, le directeur général adjoint soit autorisé à régler la facture finale pour l'année 2018-2019 qui nous parviendra au mois de juillet 2018;

ET QU'advenant un dépassement du montant estimé, le directeur général par intérim ou, en son absence, le directeur général adjoint soit autorisé à effectuer le paiement d'une somme additionnelle représentant 10 % du montant estimé.

Adopté à l'unanimité

6.4 Ressources matérielles

6.4.1 Engagement d'un entrepreneur – conversion du système de chauffage et installation d'une génératrice – école primaire Rawdon

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que l'école primaire Rawdon sera la dernière école à convertir son système de chauffage du mazout à l'électricité.

En réponse aux questions du conseil, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait les précisions suivantes :

- Grâce à la conversion, des économies d'environ 20 % en matière de consommation énergétique seront réalisées. Malgré une hausse de la facture d'électricité, il y aura quand même des économies.
- La conversion sera effectuée au cours de la période estivale.
- Il pourrait y avoir quelques surprises lorsque les réservoirs d'huile seront retirés, mais comme l'école a moins de 20 ans, nous estimons que ce ne sera pas le cas.
- Nous avons étudié la possibilité de faire une demande de subvention auprès d'Hydro-Québec et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. La commission scolaire a déposé une demande de subvention de 100 000 \$ et elle attend actuellement une réponse.

Engagement d'un entrepreneur – conversion du système de chauffage et installation d'une génératrice – école primaire Rawdon

ATTENDU la nécessité d'effectuer la conversion à un système de chauffage électrique et d'installer une génératrice à l'école primaire Rawdon;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a adopté la mesure 50621 - Maintien des bâtiments visant à financer la réfection, l'entretien et la rénovation des bâtiments des commissions scolaires;

CC-180523-MR-013

ATTENDU QUE l'appel d'offres public pour ce projet a été publié et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 10 mai 2018;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour la conversion à un système de chauffage électrique et l'installation d'une génératrice à l'école primaire Rawdon à l'entreprise **Bernard Malo inc.**, au coût total de 636 887,00 \$, avant les taxes (732 260,83 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général par intérim ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

6.5 Ressources financières

6.5.1 Accès au site Web de Revenu Québec

Accès au site Web de Revenu Québec

ATTENDU QUE Revenu Québec a informé la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier des changements apportés à son portail « Mon dossier pour les entreprises »;

CC-180523-FR-0133

ATTENDU QUE la commission scolaire est tenue de nommer un responsable de l'espace « Mon dossier pour les entreprises »;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme la coordonnatrice du Service des ressources financières, Judith Lagacé, responsable de l'espace « Mon dossier pour les entreprises » de Revenu Québec pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

QUE la coordonnatrice du Service des ressources financières soit autorisée

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR - Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à « Mon dossier pour les entreprises » et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier pour les entreprises », notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général par intérim ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

7.0 Points d'information

7.1 *Fondation Sir-Wilfrid-Laurier*

La commissaire Ailsa Pehi fait une mise à jour des activités de la Fondation en commentant les points suivants :

- Le Gala Laurier/les Étoiles Laurier aura lieu le 31 mai prochain au Château Royal. Les directrices d'école Josée Côté et Nathalie Rollin vont assurer l'animation. Le maître de cérémonie sera l'animateur Cousin Vinny de la station de radio The Beat 92.5.
- Le gala souper homard aura lieu le 14 juin prochain, au Château Royal également. Marc Bertrand sera le maître de cérémonie et DJ Johnny Mix fournira le divertissement.
- Un nouvel élément a été ajouté au gala souper homard : des témoignages d'élèves qui ont vu le résultat des activités menées par la Fondation au fil des ans pour recueillir des fonds visant à soutenir les écoles.
- La Fondation travaille actuellement sur des outils pour attirer de nouveaux partenaires et commanditaires pour soutenir les projets qu'elle entreprend.

7.2 Rapport des commissaires-parents

Le commissaire-parent Bob Pellerin informe les membres qu'à la prochaine rencontre du comité de parents, une proposition sera présentée en faveur d'une transition d'un site Web à une page Facebook. Si la proposition est adoptée, la transition se fera après le 1^{er} juillet 2018. Tous les commissaires sont invités à assister à la rencontre du 7 juin 2018.

Le commissaire-parent Sergio Di Marco fait savoir qu'à la rencontre du 3 mai dernier, le directeur général par intérim a donné une présentation fort instructive sur le projet de création d'une école à projet particulier, qui a mené à une discussion intéressante entre les trois régions représentées à la table quant aux avantages et aux désavantages d'une telle école. La proposition de création d'une école à projet particulier fait actuellement l'objet d'une consultation. Le comité de parents présentera sa position à la rencontre du 7 juin 2018. Cette présentation sera suivie d'un vote.

La présidente remarque qu'à ce jour, 717 personnes ont répondu au sondage envoyé aux parents sur l'école à projet particulier.

Le commissaire-parent Stéphane Henley informe les membres que le comité EHDAA (élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) a offert son dernier atelier le 22 mai 2018. L'atelier portait sur la transition des élèves aux besoins particuliers d'un environnement scolaire à un autre. Le nombre de personnes physiquement présentes n'était pas élevé, mais plus de 100 personnes ont visionné la présentation diffusée en temps réel. Le comité maintiendra, en 2018-2019, le formule adoptée cette année, soit des ateliers organisés en petits groupes.

La présidente remercie les membres du comité EHDAA pour leurs initiatives ainsi que les employés des Services pédagogiques pour le soutien apporté à l'organisation de ces ateliers.

7.3 Association des commissions scolaires anglophones du Québec

Le rapport de l'ACSAQ a été donné au point 4.1.

8.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

9.0 Correspondance

La présidente attire l'attention du conseil sur la correspondance contenue au fichier de la séance.

10.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

11.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 20 h 20

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 27 juin 2018